

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

032

**SEANCE DU 5 JUILLET 2011**

Le cinq juillet deux mille onze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

**Présents :** BATARD Alban, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, CHAUVET Raymonde, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROSSETTI Lionel, VOYAU Françoise

**Absents Excusés:** Denis THEPENIER donne pouvoir à Emmanuelle DEVY  
Andrée BAUDRU donne pouvoir à Françoise VOYAU  
Edwige DU RUSQUEC donne pouvoir à Martine HOUDAYER  
Claire ROGER donne pouvoir à Joëlle BERTRAND  
Jean-Pierre BOURIAUD donne pouvoir à Lionel ROSSETTI

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance :

M. Joël GUERIN est désigné secrétaire de séance.

**Approbation des procès verbaux des séances du 31 mai 2011 et 17 juin 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes rendus des séances précédentes dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 31 mai 2011 et 17 juin 2011 sont adoptés à l'unanimité.

**DE-2011-06-01 ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Pour la réalisation d'opération de régularisation, concernant des participations de raccordement à l'égout demandées à tort, il convient de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires comme suit :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	montant
67	673	-	Opération réelle	7.000,00 €
70	704	-	Opération réelle	7.000,00 €

Après présentation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE les crédits supplémentaires tels que présenté dans la décision modificative n°1
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Signé le : 11/07/2011
Date de réception de l'acte :

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

033

**DE-2011-06-02 RETRAIT DE LA COMMUNE DE PORT SAINT PERE DU S.I.T.S. SUD LOIRE LAC**

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2011, la commune de PORT SAINT PERE a accepté la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz concernant la compétence transport qui à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comprendra le volet « transport scolaire ».

En raison de cette décision, il convient que la Commune de PORT SAINT PERE, se retire du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Sud Loire Lac (S.I.T.S.). Isabelle JOURDAIN AVERTY et Lionel ROSSETTI délégués au transport scolaire informent les élus, que cette décision n'entraînera pas de changement dans l'immédiat pour la prise en charge des enfants. La tarification sera modifiée progressivement vers une augmentation des tarifs de prise en charge des secondaires et une diminution des primaires. Des discussions sont encore prévues pour cela au sein de la Commission transport de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, chef de file de la compétence pour les 3 communautés de communes de la Fédération du Pays de Retz Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE son retrait des communes adhérentes du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Sud Loire Lac
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-02-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:17

**DE-2011-06-03 DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UN LITIGE DE LIMITE DE PROPRIETE**

Par lettre d'assignation du 16 juin 2011, Philippe SAGNIEZ, huissier de justice, nous a transmis la requête présentée auprès du Tribunal de Grande Instance de Nantes, par Maître Agathe BELET, avocate de Monsieur Didier FORGET.

Cette requête conteste la limite séparative de propriété entre la voie communale, rue de Bellevue et la propriété privée du requérant.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE, Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de NANTES
- DESIGNER Maître Antoine PLATEAUX pour représenter la Commune dans cette affaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces décisions

Monsieur le Maire, se dit serein quant à la suite de cette affaire dont bon nombre d'arguments sont à l'avantage de la Commune, mais souhaite prendre leçon de ce dossier. En effet, il convient d'examiner l'ensemble du territoire et régulariser les situations similaires. Une réflexion devra être menée dans ce sens.

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-03-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:17

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

034

**DE-2011-06-04 BILAN DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET TARIFICATION**

Par délibération du 29 juin 2010, le Conseil Municipal avait décidé les tarifs suivants :

- 3,40 €** par jour et par enfant,
- 2,90 €** pour le troisième enfant et plus d'une même famille,
- 5,10 €** pour les adultes
- 1,20 €** pour les frais de fonctionnement (enfant apportant leur repas)

Monsieur Lionel ROSSETTI présente le rapport d'activités 2010-2011 du service de restauration scolaire :

- 32589 repas servis soit une moyenne de 231 repas servis par jour (+5,8 repas de plus que l'an passé).
- introduction de produits locaux tout au long de l'année et pas seulement pendant la semaine du goût
- Bilan financier : dépenses et recettes de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Factures prestataire	65.938,36 €	Facturation cantine	109.494,70 €
Facture produits locaux	900,00 €	Atténuation de charges	2.995,44 €
Salaires et charges sociales	56 292,56 €	de personnel	
Frais EDF, eau...	8.897,81 €		
Pdts entretien, vêtements...	2.616,96 €		
Charges et Frais administratifs	1.664,27 €		
	<b>136.309,96 €</b>		<b>112.490,14 €</b>
<b>solde</b>		<b>-23.819,82 €</b>	

La non augmentation des tarifs décidé l'an dernier associé a une légère augmentation de l'ensemble des dépenses, a eu pour effet d'augmenter le déficit global du service de restauration scolaire. En supportant ce déficit, la commune finance le service à hauteur de 0,73 € / repas servis et facturés (pour 0,63€ l'an passé).

Pour la prochaine rentrée scolaire :

- pas d'augmentation de tarifs du prestataire de repas (+ 1 % pour 2009-2010)
- maintien des produits locaux plusieurs fois par trimestre.
- organisation du service sur deux sites avec renfort d'un nouvel agent donc charges de personnel supplémentaires

En raison de ces éléments, la commission enfance/jeunesse propose une hausse de tarifs de 1,5 % de l'ensemble des tarifs en vigueur.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE pour l'année 2011-2012, l'augmentation des tarifs de restauration scolaire telle que proposée par la Commission enfance/jeunesse c'est-à-dire :
  - 3,45 € pour les repas des enfants
  - 2,95 € pour le repas du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille
  - 5,18 € pour les repas des adultes (en dehors du personnel)
  - 1,22 € pour les frais de fonctionnement
  - (tarif pour les enfants apportant leur repas car souffrants d'allergies alimentaires)

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-04-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:22

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

035

Monsieur Dominique BOSSARD souhaite savoir si le fait d'obtenir un maintien du prix du prestataire ou une faible augmentation a une incidence sur la qualité des repas proposés. Peu probable dans la mesure où les repas sont fabriqués sur une chaîne qui ne distingue pas spécifiquement la commande de la commune. Cependant, nous rencontrons tout de même des problèmes récurrents de qualité de prestation liés surtout au quantitatif ou à la livraison.

D'autre part, la question de la facturation sociale (facturation selon le quotient familiale) est abordée à nouveau. L'ensemble des prestations en direction de l'enfance fonctionne déjà ainsi, il est dommage que cela ne soit pas le cas de la facturation du restaurant scolaire. Monsieur BOSSARD demande au Conseil Municipal de valider cet axe de réflexion sur 2011-2012. La commission enfance/jeunesse y travaillera en priorité pour la rentrée prochaine.

## **DE-2011-06-05 REACTUALISATION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'augmenter les loyers communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, selon l'indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre (indiqué dans le bail ou avenant au bail de chaque locataire), soit 1,10 %, arrondis au 0 ou 5 cents le plus proche, à savoir :

Logements	Loyer 2010	Loyer 2011
T2 Rue des acacias	282,15 €	285,25 €
T3 Rue des acacias	335,95 €	339,65 €
Appartement de la cure	349,45 €	353,30 €
Maison Rue de Pornic	546,10 €	552,10 €
Appartements de la Colombe	207,80 €	210,10 €
Garage	85,70 €	86,65 €
Appartement école	282,15 €	285,25 €

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-05-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:43

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ**

Dominique BOSSARD, Vice président de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz (CCCPR) présente à l'ensemble des élus, le rapport d'activités de l'année 2010.

2010, a été l'occasion de fêter les 15 ans d'existence de la CCCPR, qui reste une structure jeune mais désormais expérimentée. 2010 est aussi une année de grand changement, avec de nouvelles compétences.

Voici le rapport en quelques points :

- développement économique : signature de la Charte d'Orientation Commerciale
- Agriculture : poursuite de la réflexion autour du « diagnostic participatif pour l'aménagement et la valorisation des espaces communautaires ».
- S.C.O.T. : après le diagnostic et le PADD, élaboration du Document d'Orientations Générales (DOG)
- Déchets ménagers : chiffres clés : 310 points de regroupement, 1437 tonnes de déchets recyclables. Petit bémol 15,6 % de refus de collecte du bac jaune par le ramasseur en raison de déchets non-conformes.  
Lancement d'une étude de faisabilité pour instaurer une redevance incitative.

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

036

- Système d'Informations Géographiques : utile principalement pour l'urbanisme et l'environnement. Cet outil est accessible partiellement par le public et mis à jour régulièrement depuis septembre 2010 par un chargé de mission contractuel.
  - Espaces Naturels sensibles : élaboration d'un inventaire des zones humides et cours d'eaux dans chaque commune grâce à un groupe de travail composé d'un agriculteur, d'un élu, d'une association de sauvegarde de l'environnement et d'un ancien. Les résultats seront connus courant 2011
  - Petite enfance – Enfance et Jeunesse : réalisation d'un diagnostic présenté dans chaque commune en juillet 2010 qui a donné lieu au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la compétence Petite Enfance-Enfance
  - Communication : nouvelles publications plus dynamiques et ouverture du site internet de la CCCPR
- Ce rapport d'activités 2010 est bien entendu consultable dans le hall de la Mairie

## **DE-2011-06-06 DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D)**

Par courrier du 16 juin 2011, et en application de la Loi de finance rectificative 2010, la Communauté de Communes a sollicité chacune des Communes membres pour la désignation d'élus et de délégués hors territoire. La C.I.I.D. aura pour domaine d'intervention la fiscalité locale des locaux commerciaux. La Commune de PORT SAINT PERE doit donc sur proposition du bureau communautaire désigner une liste en nombre double de quatre titulaires et de deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNNE les membres suivants :

### **TITULAIRES** (nom – prénom – adresse)

- FOREST François – 2, le Plessis 44710 PORT SAINT PERE
- LEAUTE Gaëtan – 19 bis rue de Pornic 44710 PORT SAINT PERE
- BERTRAND Joëlle - 12 rue de la Jutière 44710 PORT SAINT PERE
- GUERIN Joël – 2 bis avenue des sports 44710 PORT SAINT PERE

### **SUPPLEANTS** (nom – prénom – adresse)

- DU RUSQUEC Edwige - La Rivière 44710 PORT SAINT PERE
- VOYAU Françoise – 1, rue de Bel Air 44710 PORT SAINT PERE

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-06-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:22

## **DE-2011-06-07 AVENANT A LA CONVENTION POUR LE LOCAL PASSERELLE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Commune, par le biais d'une convention tripartite, a autorisé à titre gracieux, la mise à disposition de locaux au profit de l'AIALJ (association intercommunales d'animation et de loisirs) dans le cadre de la compétence Jeunesse Communautaire. Cette convention de mise à disposition désignait le Local Jeune situé 1, rue de la Morinière.

Les activités pré-ados initialement mis en œuvre par l'association Anim'action étant transférées à l'association AIALJ, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il convient donc d'intégrer, par le biais d'un avenant à la convention, le local situé rue du grand marais, destiné à ce public spécifique.

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

037

Après présentation du projet d'avenant à la convention, les membres du Conseil Municipal

- ACCEPTENT le projet d'avenant n°1 à la convention tel que présenté
- AUTORISENT Monsieur le Maire à le signer

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-07-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:22

Madame DEVY présente à nouveau une demande formulée par l'A.I.A.L.J. concernant la mise à disposition d'une clé de la salle de sports permettant à l'activité pré-ados de disposer des sanitaires et d'un point d'eau inexistants dans leur local.

Une clé sera mise à disposition par convention annuelle renouvelable précisant un dépôt de garantie et la prise en charge financière en cas de perte ou de casse.

**DE- 2011-06-08 COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Pour la réalisation d'achat de matériel de restauration scolaire et de signalétique, il convient de procéder à des virements de crédits section investissement du budget général :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	montant
21	2188	19 – restaurant scolaire	Opération réelle	+ 6.000,00 €
23	2315	107 - signalétique	Opération réelle	+ 7.000,00 €
23	2313	101 - colombe	Opération réelle	- 13.000,00 €

Après présentation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE les virements de crédits tels que présenté dans la décision modificative n°2
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Signé le : 11/07/2011
Date de réception de l'acte :

**DE-2011-06-09 VENTE TERRAINS « SECTEUR DES GRANGES »**

La commune dispose d'un terrain cadastré section D N° 1332 p, d'une superficie de 1940 m<sup>2</sup> sur le secteur des Granges, inclut dans le périmètre de l'opération d'aménagement.

Monsieur le Maire, informe les élus que la vente de ce terrain peut se faire dans les mêmes conditions que les autres propriétaires, c'est-à-dire une vente au prix de 25 € / m<sup>2</sup> au profit de KHOR IMMOBILIER dont le siège social est à FOURQUEUX (Yvelines) Business Park, 3, rue Alfred de Vigny.

KHOR IMMOBILIER en charge de la partie construction appartient au groupe FRANCELOT/KHOR IMMOBILIER.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur avis favorable à la vente du terrain communal au profit de KHOR IMMOBILIER aux conditions financières de 25 €/m<sup>2</sup>
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

038

Monsieur le Maire, informe les élus que les travaux de viabilisation pourraient commencer prochainement.

**Cette délibération annule et remplace celle du 31 mai 2011**

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-09-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:22

**QUESTIONS DIVERSES**

**DE-2011-06-10 CHARTRE D'ORIENTATION COMMERCIALE - DESIGNATION DES ABONNES POUR LA  
PLATEFORME « ESPACE RESEALIA COMMERCE ET TERRITOIRES »**

Signée par les élus de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, en juillet 2010, la chartre d'orientation commerciale doit vivre par le biais d'un nouveau réseau créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie appelé « Espace Réseaulia Commerce et Territoire »

Il s'agit notamment d'une plateforme collaborative qui permet d'accéder notamment à la consultation et au téléchargement des fiches de la boîte à outils « BOutiC » régulièrement mise à jour, à l'actualité relative aux commerces et aménagements commerciaux du territoire, la consultation des comptes-rendus des réunions ...etc.

La Communauté de Communes a demandé à chaque collectivité de désigner 4 personnes (élus et agents) qui seront formés pour accéder à la plateforme.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNENT, les abonnés suivants :

- HOUDAYER martine – Elue
- VOYAU Françoise - Elue
- MABILEAU Marie-Annick - Agent
- ARNAUDEAU Danielle - Agent

Signé le : 11/07/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110711-DE-2011-06-10-DE
Date de réception de l'accusé : 11/07/2011 à 18:22

**MOTION POUR LA CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE ET PIETONNE ENTRE LES  
COMMUNES DE PORT SAINT PERE ET SAINT LEGER LES VIGNES INTEGREE DANS  
L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DE LA RIVIER L'ACHENEAU**

Les communes riveraines de la RD 751 et de la rivière de l'Acheneau demandent à ce que la construction d'une liaison piétonne et cyclable soit intégrée au projet de construction du pont franchissant l'Acheneau dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RD 751.

Pour les communes de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz et de l'ensemble du Pays de Retz, cette liaison ouvrira des perspectives nouvelles, tant sur le plan environnemental, patrimonial, sportif que sur celui de la santé et améliorera la qualité de vie des habitants de notre région :

- La liaison permettra de faire le lien entre les circuits de randonnées déjà existants sur nos divers territoires en les allongeant et les renforçant.
- Dans le cadre du grand projet touristique de G.R. autour du lac de Grand Lieu, ce passage deviendra un lieu significatif et incontournable.

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

039

- La liaison, située au milieu des « marais », donnera lieu à une meilleure observation de la faune et la flore sans nuire à l'environnement du fait que sa construction aura lieu en même temps et sur la même emprise que le pont.
- La liaison permettra de relier deux parcours de santé distant de seulement 2 km.
- Le parcours ouvrira à la communauté de communes Cœur Pays de Retz et Nantes Métropole la possibilité d'un grand parcours patrimonial mettant en valeur l'histoire dont le Pays de Retz est chargé.
- Prévoir une liaison dans le projet de construction du pont sur l'Acheneau permettra de réduire considérablement le coût global du projet et de « consommer » moins d'espace dans le milieu très sensible du « marais ».

## **Seront associés à ce projet :**

- Le Conseil Général de Loire Atlantique
- La commune de Port-Saint-Père
- La commune de Saint-Léger-Les-Vignes
- La commune de Saint Mars de Coutais
- Nantes Métropole et la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz
- Les Conseillers Généraux de Bouaye, du Pellerin et de Machecoul
- Les associations locales de randonneurs
- L'association pour la création d'un circuit de randonnée autour du Lac de Grand Lieu
- Le comité départemental de la randonnée pédestre de Loire Atlantique
- Les riverains

Par conséquent, nous demandons que soient prises toutes les mesures nécessaires lors de l'établissement des plans de l'ouvrage sur l'Acheneau afin que cette liaison devienne un élément du projet final.

Monsieur le Maire précise concernant le dossier de doublement de la RD 751, que la Déclaration d'Utilité Publique est en instruction à la Préfecture, celle-ci ayant jusqu'à la fin de l'année pour se prononcer. Il n'est donc pas trop tard pour présenter notre demande auprès des services du Conseil Général.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES – ADJOINTS**

- Construction de la nouvelle station d'épuration : invitation pose de la première pierre Lundi 29 août 2011 18h00
- Sur les 28 pages du nouvel « Echo de l'Acheneau », seules 7 sont consacrées aux informations communales. Il est impératif que l'ensemble des élus se mobilisent pour la rédaction d'articles sur l'actualité communale. Ce mode de communication est incontournable
- Rendez-vous de mi-mandat avec la population le 23 septembre 2011 à 20h00

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 6 septembre 2011 à 20h00

La séance est levée à 22h30